

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE REILHAGUET**  
**46350**

**AR Prefecture**

046-214602369-20210702-ND\_027\_2021-DE  
Reçu le 21/07/2021  
Publié le 21/07/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2021/027**

Séance du 02 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu « la Garenne », sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint M. Thierry COUDERC.

Date convocation : 26 mai 2021

En exercice : 11 membres

Présents : Mesdames : Brigitte ALBERT, Coline BALZERGUE, Catherine JACQUET,  
Messieurs : Roger AURICOMBE, Thierry COUDERC, Philippe PRIÉ, Jean-Luc CAUDAUREILLE,

Absents : excusé

Procuration : Jean-Luc BOUYÉ donne procuration à Thierry COUDERC

Michel CONTIE donne procuration à Philippe PRIÉ

Pascal THOMAS donne procuration à Coline BALZERGUE

Lucie DUCLAUD donne procuration à Jean-Luc CAUDAUREILLE

Secrétaire de Séance : Mme Catherine JACQUET

**Objet : Mise en place de l'assainissement collectif sur le Bourg de Reilhaguet : création d'un réseau de collecte des eaux usées**

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE CANALISATIONS ASSAINISSEMENT**

Monsieur Le 1<sup>ER</sup> Adjoint rappelle à l'assemblée qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes a été établie entre la commune de Reilhaguet et le SIAEP de Payrac, en vue de la passation de marchés de travaux pour chacun de ses membres (canalisations d'assainissement pour la commune de Reilhaguet ; canalisations d'eau potable pour le SIAEP de Payrac).

Il indique que la consultation des entreprises a été engagée le 27 avril 2021.

Il informe l'assemblée que, après analyse des offres, et négociation avec les candidats, la commission d'appel d'offres du groupement de commandes a décidé de retenir l'offre :

- de l'entreprise SAS BAYOL – Unité de travaux Midi-Pyrénées  
88 Route du Treilhou – 82 300 CAUSSADE
- pour un montant HT de 199 776.65 € HT pour l'assainissement  
et 109 211.42 € HT pour l'eau potable.

Monsieur Le 1<sup>er</sup> Adjoint indique que, dans le cadre des études de projet, le montant des travaux relatifs aux canalisations d'assainissement, avait été estimé à : 217 437.25 € HT.

Le montant de l'offre de l'entreprise SAS BAYOL est inférieur de 17 660.60 € HT à cette estimation.

**AR Prefecture**

046-214602369-20210702-ND\_027\_2021-DE  
Reçu le 21/07/2021  
Publié le 21/07/2021

Où cet exposé et après avoir mûrement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) donne tous pouvoirs à Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint pour signer le marché de travaux du réseau d'assainissement avec l'entreprise SAS BAYOL, et toutes pièces s'y rapportant, et pour effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de cette opération.
- 2) S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 13560.00€, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de la collectivité ;

**Fait et délibéré à la mairie, les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME  
Reilhaguet, le 12 juillet 2021**

**le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Thierry COUDERC**

Transmis par voie dématérialisée ;  
Certifiée exécutoire  
Publiée le 24 juillet 2021

